

Declaration du Roi qui suspend toutes les disputes au sujet de la Constitution Unigenitus. Donnée à Paris le 7. Octobre 1717.

» **L** Oüis par la grace de Dieu &c. à tous
» ceux qui ces presentes Lettres verront *Declaration*
» salut. Le feu Roi nôtre très honoré Sei *du Roi de*
» gneur & Bis Ayeul Nous ayant laissé ce Roy- *France pour*
» aume dans une heureuse paix avec toutes *faire cesser*
» les Puissances, de l'Europe, Nous n'avons *les différends*
» eu qu'à suivre & qu'à affermir ce dernier *au sujet de*
» ouvrage de sa profonde sagesse; mais Nous *la Constituti-*
» ne remplissions qu'imparfaitement les de- *on Unigeni-*
» voirs de la Royauté, si Nous ne travaillions *titus.*
» pas avec autant d'attention à rétablir une au-
» tre espece de paix, non moins importante
» pour le bonheur & la tranquillité des peu-
» ples soumis à nôtre domination, en apai-
» sant ces troubles interieurs, dont le Clergé
» de nôtre Royaume est agité au sujet de la
» Bulle donnée par N. S. P. le Pape, contre
» le livre intitulé, *Reflexions morales sur le*
» *nouveau Testament*; Les disputes qui se sont
» élevées à l'occasion de cette Bulle, étoient
» nées avant nôtre avènement à la Couronne,
» & depuis que Nous y sommes parvenus
» Nous n'avons cessé d'employer différends
» moyens pour les terminer, par l'avis & par
» les soins infatigables, de nôtre très cher &
» très Amé Oncle le Duc d'Orleans Regent du
» Royaume. Mais l'expérience Nous montre
» que le plus grand obstacle au succès de ces
» moyens, est, d'un côté la continuation des dis-
» putes, & de l'autre la licence de ces Ecrits
» & Libelles sans nombre qu'il semble que
» l'esprit